

Date de dépôt : 5 janvier 2017

Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. François Lefort, Emilie Flamand-Lew, Lisa Mazzone, Frédérique Perler, Boris Calame, Sophie Forster Carbonnier, Mathias Buschbeck, Thierry Cerutti, Pascal Spuhler, Danièle Magnin, Daniel Sormanni, Florian Gander, Olivier Baud, Jean Sanchez, Jean-François Girardet, Francisco Valentin, Sarah Klopmann, Henry Rappaz, Christian Zaugg, Sandra Golay, Marie-Thérèse Engelberts : Bâtiments scolaires : remettons l'ouvrage sur le métier

Rapport de majorité de M. François Lefort (page 1)

Rapport de minorité de M. Serge Hiltbold (page 19)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. François Lefort

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des travaux a traité de cette motion lors des séances du 13 septembre ainsi que des 8 et 15 novembre 2016 sous la présidence de M. Sandro Pistis.

Les travaux se sont tenus en présence de M. Alan Rosset, responsable du budget des investissements, département des finances (DF), et de M. Nicolas Huber, secrétaire scientifique, Secrétariat général du Grand Conseil. Les procès-verbaux ont été tenus consciencieusement par M. Sébastien Pasche, auquel nous exprimons notre reconnaissance.

Mémorial

Cette motion a été déposée le 12 mai 2015 et renvoyée à la Commission des travaux par le Grand Conseil le 21 avril 2016.

Présentation de la motion 2277 par son auteur

L'auteur propose, par cette motion, de remettre l'ouvrage sur le métier, car le Grand Conseil avait, le 26 mai 2011, adopté et renvoyé au Conseil d'Etat, par 62 oui contre 27 non, la motion M 2001, dont les invites similaires sont toujours d'actualité. A bout de patience, puisque le Conseil d'Etat, malgré son obligation au sens de la LRGC, n'a jamais répondu à cette motion, les Verts ont redéposé cette motion en 2015, en l'actualisant. La motion rappelait à l'époque le contexte, lequel n'a pas beaucoup changé, notamment la démographie croissante de la population. Elle observe que les lieux d'enseignement sont très dispersés, y compris les HES et les bâtiments de l'université et que les besoins de rénovation sont patents. Depuis la situation a empiré, de nombreux collèges sont en sureffectifs par rapport aux capacités d'accueil des bâtiments et de l'encadrement, avec le maximum de 24 élèves par classe dépassé fréquemment. L'entretien des bâtiments laisse à désirer, les petites réparations sont repoussées. Les rénovations qui n'ont pas été faites péjorent les conditions d'enseignement. Les locations par l'Etat de certains bâtiments devraient être remplacées par de nouvelles constructions, afin d'épargner les deniers de l'Etat. Il semble subsister un manque de coordination de la planification des bâtiments, ce qui conduit à une telle dispersion. Il y a des besoins urgents en bâtiments pour l'enseignement, et l'auteur constate qu'il existe un retard au regard de la surpopulation, au niveau de la planification et de la rénovation. Le prochain bâtiment qui va être inauguré va être celui de l'Ecole de commerce des Fourches de Frontenex. Si cette école avait été disponible il y a 5 ans comme prévu, il n'y aurait pas eu besoin d'une planification d'urgence en 2015. Malgré les crédits de renouvellement votés, des retards au niveau de la rénovation des bâtiments sont observés. Les documents reçus par le Grand Conseil de la part des associations de parents, notamment au sujet du mauvais état de divers bâtiments scolaires, témoignent de la situation préoccupante. Cette motion demande donc au Conseil d'Etat de présenter une planification des constructions à prévoir, des rénovations et des constructions provisoires nécessaires pour répondre au besoin de la rentrée 2017. La motion demande aussi que l'on identifie rapidement les sites qui pourraient accueillir les bâtiments provisoires, de manière à les affecter prioritairement à la construction de ces bâtiments et à intégrer ces sites provisoires dans une planification urgente de rénovation de l'existant. Par ailleurs, il serait

judicieux de limiter les besoins de déplacement des jeunes au sein des cycles et des collèges et donc de planifier au mieux le positionnement des bâtiments scolaires en coordination avec les projets d'aménagement du canton, c'est-à-dire là où est prévu un accroissement important de la population. La demande est celle d'une méthode de planification scolaire, thématique sur laquelle le Grand Conseil n'a jamais reçu de réponse, malgré la motion 2001, démontrant ce que le Conseil d'Etat et le DIP pensent effectuer pour faire face à l'augmentation de la population, en termes de bâtiments scolaires.

Questions des députés

Un commissaire UDC remercie l'auteur pour cette motion à laquelle il peut largement adhérer. Néanmoins il se demande quel type de planification l'auteur attend car il estime qu'il faut être réaliste et que l'on n'arrivera pas à obtenir une planification à court terme avec la réalisation des travaux. Par ailleurs, il se demande quels sacrifices le groupe des Verts est prêt à effectuer. Il estime que l'on est sur le point de gaspiller 19 millions pour un bâtiment qui a un taux de vétusté qui n'a même pas encore été évalué (Hôtel de Ville). Il se demande en outre si l'auteur est prêt à renoncer à un certain nombre de pistes cyclables ou s'il songe encore à d'autres compensations.

M. Lefort précise qu'il n'est pas lui-même conseiller d'Etat et donc qu'il entend poser lui-même ces questions au Conseil d'Etat. Il estime que c'est justement le but de cette motion, de voir quelle est la réalité des bâtiments et de savoir ce qui est prévu à ce propos. Il ajoute qu'il y a des bâtiments scolaires récents mais qui sont néanmoins déjà très vétustes. Il évoque brièvement le programme de désamiantage des bâtiments scolaires et souligne qu'en définitive seuls quelques bâtiments ont été désamiantés. Il indique que le premier sacrifice à faire serait, selon lui, celui de la prison des Dardelles, projet à 400 millions.

Un commissaire UDC estime que, si c'est une véritable planification que l'on désire, il ne faut pas espérer une réponse avant au moins 6 mois. Il considère que, si cette motion ne prend la forme que d'une vague déclaration d'intention et ne correspond qu'à du vent, il ne vaut alors pas la peine de la voter.

M. Lefort observe que l'on aurait pu envoyer directement cette motion au Conseil d'Etat en juin 2015 mais que cela n'a pas été fait. Il considère que les choses doivent changer maintenant et que les questions doivent être posées au Conseil d'Etat.

Un commissaire PLR souligne qu'une première réponse institutionnelle du Conseil d'Etat est nécessaire. Concernant la planification des bâtiments

scolaires, il relève qu'ils ont pratiqué cela au niveau professionnel, notamment dans les locaux de la HEG ou du CFPC de Ternier et il relève que l'OBA n'était même pas capable de donner le prix de la location au m². Il considère donc que le Conseil d'Etat doit prendre ses responsabilités et répondre à cette motion. Il souligne que dans le plan décennal des investissements, il y avait pas mal d'ouvrages prévus, mais qu'ils ne sont néanmoins pas en route. Il pense que l'on doit donc déjà savoir où l'on va politiquement.

Un commissaire PDC désire s'inscrire en faux contre la proposition d'un commissaire UDC qui cherche à opposer différents investissements.

Une commissaire PS voulait savoir si l'auteur a eu des contacts avec le DIP, lequel devait répondre aux demandes. Elle désire savoir si l'auteur veut le détail de la planification demandée ou alors s'il s'agit de dire que le Grand Conseil met la priorité là-dessus.

M. Lefort indique que les crédits de renouvellement de 400 millions votés en 2014 pour la rénovation des bâtiments publics ne s'est pas encore développé et il observe qu'en 2015, lorsque la motion avait été déposée, les rénovations n'avaient pas encore eu lieu. Il indique ensuite qu'ils n'ont pas eu de contacts sur le sujet avec le Conseil d'Etat et que le but est donc bien qu'il y ait avant tout une information à ce sujet. Il ajoute que le but de la motion est de faire le point sur la situation, mais il relève que l'on peut en effet faire un choix et faire certaines choses avant d'autres. Il ajoute que la planification sera bien nécessaire pour savoir quels sont les projets de construction prévus.

Un commissaire UDC désire signaler que la commission va être prochainement saisie d'une demande de crédit d'étude pour le Cycle du Renard. Par ailleurs, il considère qu'il sera inévitable de faire des choix. Concernant les crédits de renouvellement évoqués par une commissaire PS, il souligne qu'il s'agit d'une enveloppe globale votée pour l'OBA et qu'il ne s'agit, en ce qui concerne les bâtiments scolaires, que de faire des réparations urgentes mineures comme boucher les trous au sol, combler les fuites dans les toits, etc. Il explique qu'il ne s'agit donc pas d'un montant prévu pour une vraie rénovation de bâtiment.

Audition de M. Moraga (OBA) et M^{me} Perucchi (DIP)

M^{me} Perucchi présente les besoins du DIP tandis que M. Moraga présente le processus d'organisation et de planification des bâtiments scolaires. Au DIP, les prévisions sont faites chaque année par le service de recherche à l'éducation. Les prévisions pour le CO et l'enseignement secondaire II sont

des prévisions au niveau du canton et donc ne sont pas localisées. Concernant la planification des bâtiments, des études sont réalisées avec un mandataire externe (Urbaplan) pour localiser les besoins car les chiffres sont globaux au niveau du canton. Cette planification, depuis 2000, se refait tous les trois ans, d'une part sur les scénarii de l'OCSTAT et d'autre part avec l'office de l'urbanisme. Cela permet de se greffer sur des projets de développement au niveau du canton et de réserver des terrains. Pour réaliser une école de l'ESII ou un cycle, environ 2 ha, ce n'est pas aisé à trouver dans le canton de Genève. Il s'agit soit de terrains à acheter, soit de cas où l'on doit délocaliser une activité préexistante. La dernière prévision de 2015 est en ligne sur le site du DIP et va jusqu'à 2030. Elle observe qu'il ne s'agit pas que d'effectifs, mais aussi de changements au niveau des règlements ou des lois, ce qui ne peut pas être prévisible, selon elle, d'ici à 10 ans, par exemple en ce qui concerne les obligations venant de la Confédération obligeant à procéder à des modifications. Par exemple, le nombre d'élèves maximal par section et par classe pour le CO a été inscrit dans la loi après une réorganisation. Par ailleurs, dans l'enseignement secondaire II, l'intérêt des élèves peut varier en allant de la culture générale au commerce en passant par la formation professionnelle. Les directions générales suivent ce processus de près. Concernant le CO, un travail a été effectué sur les programmes d'enseignement, dans le but d'atteindre une meilleure occupation des locaux. Face à des capacités financières limitées, à la rareté des terrains, les pistes étudiées sont la surélévation de bâtiments, une meilleure capacité d'accueil et d'une meilleure optimisation des locaux. le DIPP présente donc une planification au Conseil d'Etat, validée par les directions générales et le service de recherche à l'éducation. Elle ajoute enfin que ces demandes sont ensuite présentées dans le cadre de la validation du plan décennal d'investissement (PDI) et que, ensuite, certains projets sont retenus.

M. Moraga rappelle le processus de réalisation des bâtiments. Il faut compter 8 ans entre l'expression des besoins et la remise de l'ouvrage, à condition qu'il n'y ait pas de recours, que l'on maîtrise la partie foncière et que cette dernière se trouve dans la bonne zone. Il cite les étapes de la procédure : l'étude de faisabilité, le PL d'étude, le concours, l'étude, le PL d'investissement, l'autorisation de construire, la préparation à l'exécution et l'exécution. Concernant la planification des CO et de l'enseignement secondaire de manière globale, il rappelle que l'Ecole de commerce Raymond Uldry sera livrée pour la rentrée 2017, que la rénovation du CO de Budé devrait être réalisée entre 2016 et 2019 et que pour celle du Collège Rousseau, l'étude devrait être déposée à fin 2016 ou début 2017 pour une planification entre 2019 et 2021. Il relève ensuite que le Grand Conseil a

adopté le projet du CO du Renard pour un montant de 88 millions et une réalisation entre 2020 et 2023 ; que l'ECG de Meyrin devrait être réalisé entre 2021 et 2024 pour un montant de 81 millions avec un PLQ déposé à mi-2017 ; enfin, que le CO de Bernex devrait être réalisé pour un montant de 75 millions entre 2022 et 2025, avec un PLQ déposé entre 2018 et 2019.

M^{me} Perucchi ajoute qu'il existe en outre une réservation de terrain pour un éventuel bâtiment supplémentaire dans le secteur des Cherpines. Elle souligne que l'on parle d'ECG même si cela n'est pas encore confirmé.

Un commissaire Vert indique qu'il reste un peu sur sa faim. Il rappelle que, en mai 2011, le Grand Conseil a renvoyé une motion au Conseil d'Etat, qui demandait à présenter sans délai au Grand Conseil les projets de planification, et qu'en mai 2015 on ne connaissait toujours pas cette planification. Il relève que la commission apprend ce soir qu'une planification existe, mais il estime que c'est au Conseil d'Etat de présenter une planification solide et pas une simple énumération succincte des projets en cours et en préparation. Il désire donc que la commission ait des éléments plus détaillés sur la question car il désire que la commission puisse voir beaucoup plus clairement cette planification.

M^{me} Perucchi indique que le plan d'investissement va être présenté à la Commission des finances le 16 novembre. Elle ajoute que M^{me} Emery-Torracinta est venue deux fois expliquer la planification ; une fois dans le cadre de la pétition P1835 et une autre fois pour les questions déposées successivement. Elle relève que M^{me} Emery Torracinta a expliqué les difficultés liées à la planification et aux raisons de cette réorganisation. Elle ajoute que, pour l'Ecole de commerce Raymond Uldry, la demande a été validée en 2001 par le Conseil d'Etat et que le site aurait dû être mis à disposition en 2007, ce dont parlait M. Moraga ; elle pense donc que l'on ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu d'explications de la part du Conseil d'Etat sur la complexité de la planification.

Une commissaire PS désire savoir quand l'on décide que l'on procède à un concours pour la construction d'un établissement scolaire ou alors à un appel d'offres avec un mandat.

M. Moraga souligne qu'en règle générale, pour les constructions neuves, il s'agit toujours d'un concours tandis que, pour les rénovations, l'on étudie au cas par cas et que les concours sont mis en priorité pour les projets les plus complexes où un concours permettrait une réelle valeur ajoutée.

Un commissaire UDC les remercie pour ces explications et pour cette présentation de la planification, mais il s'étonne quelque peu du manque de matière. Il relève que d'autres cycles, collèges, voire des bâtiments

universitaires, sont dans un état avancé de délabrement, comme par exemple à Uni Bastions. Il souligne que ce bâtiment a fait l'objet de pétitions largement acceptées par le Grand Conseil et pour lesquels, selon lui, on n'a pas reçu de réponse.

M^{me} Perucchi souligne qu'ils se sont limités ici au CO et à l'enseignement secondaire.

Un commissaire UDC souligne que la motion est globale et parle du domaine scolaire ; il estime que l'Université reste du domaine de l'OBA et il se demande donc ce qu'il en est d'Uni Bastions, mais aussi du Cycle des Voirets, où il y a eu également de nombreuses infiltrations, tout comme au Collège De Saussure. Il indique que « la bricole » ne lui suffit plus comme réponse. Il observe qu'il s'agit aussi, pour certains, de bâtiments qui auraient déjà dû faire l'objet d'une rénovation complète. Il se demande donc ce qu'il en est de ces bâtiments et il affirme qu'il reste largement sur sa faim.

M. Moraga souligne que la rénovation d'Uni Bastions est planifiée, pour un montant de 72 millions, entre 2017 et 2023.

M^{me} Perucchi ajoute que l'agrandissement de la Haute Ecole de Santé est aussi prévu.

M. Moraga précise que cela se fera entre 2018 et 2022. Il explique que cela concerne les grosses rénovations, en somme tout ce qui dépasse 12 millions et donc qui doit passer par un crédit d'étude et un crédit d'ouvrage, tandis que tous les projets qui se trouvent en dessous rentrent dans le crédit de renouvellement de l'OBA. Il précise que cela concerne par exemple la rénovation des toitures et certaines transformations.

Un commissaire MCG se demande s'il existe un audit de l'ensemble des bâtiments scolaires.

M^{me} Perucchi lui répond par l'affirmative.

M. Moraga souligne que 200 bâtiments ont été audités de manière à les classer en fonction de l'urgence des rénovations.

Un commissaire MCG désire que cela soit communiqué aux députés.

M^{me} Perucchi pense que M. Simioni, qui s'est chargé de cette tâche, pourrait présenter une vue d'ensemble de cet audit afin de montrer comment ils se sont focalisés sur l'étanchéité, les chaufferies et les autres éléments qui permettent d'identifier les urgences.

M. Rosset explique que la loi votée sur les crédits de renouvellement de l'OBA donne droit à un crédit de 400 millions pour le renouvellement du patrimoine administratif de l'Etat, dont 235 millions pour la politique publique A (formation). Il rappelle que M. Simioni était venu présenter à

l'époque la démarche opérée dans le cadre de l'audit effectué sur les différents bâtiments de l'Etat. Il existe, dans le PL 11520, une liste des bâtiments, notamment scolaires, sur lesquels il est prévu de faire des travaux de rénovation et de transformation. Il souligne que tout cela concerne des projets de rénovation de moins de 12 millions et il rappelle que les projets plus onéreux font l'objet de PL spécifiques présentés à la commission, ce qui a été présenté aujourd'hui par M. Moraga et M^{me} Perucchi en ce qui concerne les bâtiments scolaires. Par ailleurs, il précise que, lors d'une récente séance de Commission des finances, celle-ci a souhaité auditionner M. Dal Busco ; M. Rosset propose que ce PDI soit aussi présenté à la Commission des travaux, afin que les commissaires aient un point de vue général sur l'ensemble des politiques publiques.

Un commissaire MCG observe qu'ils parlent d'un cycle à Bernex ; il désire savoir où va se trouver ce cycle, quelle sera sa capacité et s'il va venir en plus ou alors remplacer le CO du Vuillonex.

M^{me} Perucchi indique qu'il s'agit d'un nouveau cycle et que le Vuillonex sera maintenu. Elle ajoute qu'ils ont identifié le développement de Bernex comme emplacement idéal pour placer un nouveau cycle. Elle souligne que le choix du terrain se fait sur la base de l'accessibilité, de la disponibilité du terrain et du développement du canton. Elle explique qu'il s'agit du terrain dit de la goutte de Saint-Mathieu, celui qui se trouve au niveau de l'arrivée du tram 14 et que ce site a été retenu non seulement pour un cycle, mais aussi pour un bâtiment de formation professionnelle dans le domaine de la santé et pour la formation continue de l'université. Elle ajoute que les autorités communales ont reçu ce projet favorablement et que les démarches sont donc en cours.

Un commissaire PLR se dit préoccupé sur l'avenir du centre de formation professionnel de construction de la Jonction, site évoqué à l'époque du projet Blue Brain. Il relève que cela est lié aussi au CFPC de Ternier et il se demande ce qui va se passer sur ce site, dont il juge l'état lamentable. Il indique qu'il se pose cette question notamment par rapport à l'organisation de la formation supérieure des métiers techniques au niveau romand, en lien avec la construction à Tolochenaz avec laquelle l'on peut selon lui difficilement rivaliser, mais aussi pour que les associations professionnelles sachent si le site de Ternier va rester sur le long terme ou pas.

M^{me} Perucchi indique que la Pointe de la Jonction avait en effet été pressentie pour le projet Blue Brain, mais elle rappelle que ce dernier n'a finalement pas abouti. Elle souligne que, à ce jour, il n'y a aucune raison de penser que l'on va quitter le CFP Jonction. Elle relève que le site n'est pas dans le PDI et qu'ils ont remis à l'ouvrage une intervention sur Ternier, mais

dans la limite de la capacité possible au travers du crédit de renouvellement de l'OBA. Elle indique qu'à ce jour, il y a pour la Jonction un audit au niveau des systèmes techniques, mais qu'il n'y a pas de projet de déplacement d'ateliers, ni de réorganisation à ce niveau.

Un commissaire PLR indique qu'il connaît le point de vue de la conseillère d'Etat chargée des métiers techniques et artisanaux et il se dit effrayé par la question, compte tenu de l'état laborieux du site de Ternier.

M. Moraga relève que le projet avait été devisé à 128 millions, l'une des raisons pour lesquelles le projet n'a finalement pas été retenu dans les priorités de l'Etat.

Une commissaire PS dit qu'elle les entend bien, mais elle désire néanmoins que la commission puisse obtenir des documents sur les planifications espérées par le département, notamment sur le type de choses qui doivent se faire par exemple à Onex. Elle se demande donc quels sont les bâtiments nouveaux planifiés et lesquels sont pour le moment mis de côté, afin de savoir où se situent véritablement les priorités. Elle ajoute qu'une nébuleuse, selon elle, persiste en ce qui concerne les projets à plus de 12 millions et qui concernent les rénovations importantes ; elle voudrait aussi un document avec cette liste, accompagnée des projets qui sont souhaités mais néanmoins pas planifiés. Elle relève qu'il y a en effet de nombreux besoins, mais que la planification ne répond pas totalement à ces derniers.

M^{me} Perucchi lui répond que la seule demande qui n'est pas dans le PDI est celle concernant le terrain des Cherpines. Concernant les transformations, elle indique qu'il y a en effet le cas du cycle de Ternier que l'on vient de citer. Elle explique qu'ils souhaiteraient le voir être rénové car cela donnerait aussi un signal par rapport à la formation professionnelle. Elle souligne que la capacité financière du canton a mis un frein à la rénovation de certains bâtiments, dont celle du site de Ternier. Concernant les projets à plus de 12 millions, elle explique qu'il y a toujours des PL présentés à la commission, mais pas autre chose.

M. Rosset confirme le fait qu'il n'y a pas d'enveloppes complémentaires aux deux citées pour faire des rénovations en plus. Il répète qu'il y a tous les projets qui entrent dans le crédit de renouvellement (à moins de 12 millions) et que tout ce qui est supérieur à 12 millions fait l'objet de projets spécifiques. Il ajoute que tous les objets cités par M. Moraga et M^{me} Perucchi donnent une vision globale des projets dévolus aux bâtiments scolaires dans ces prochaines années.

Une commissaire PS indique qu'elle trouve important d'obtenir cette « liste grise » car elle estime que l'on arrive à un moment du débat où l'on

oppose les projets, alors que l'on devrait pouvoir selon elle les prioriser. Elle considère que le Grand Conseil doit donc avoir un inventaire afin d'entrer en jeu dans la planification.

Une commissaire PS observe une diminution globale de 28% des crédits de renouvellement pour la période 2015-2019. Elle en conclut qu'il y a à la fois moins de crédits de renouvellement et moins d'investissements. Elle partage donc le fait que l'on puisse rénover des écoles et en construire de nouvelles, mais elle se demande néanmoins, puisque les investissements et les crédits de renouvellement diminuent, comment les priorités sont définies.

M. Rosset indique que plusieurs éléments sont pris en compte, dont le principe de la soutenabilité financière du financement de ces investissements. Il relève que, durant les dernières décennies, il y a eu un manque d'investissement, que l'on était très largement en-dessous des seuils normaux d'investissement et donc qu'il y a un retard à rattraper, mais il ajoute que l'on ne peut pas le rattraper trop vite, notamment à cause du frein à l'endettement engagé dans la LGAF. Par ailleurs, il souligne que la maturité des projets et l'opportunité foncière sont des paramètres qui entrent aussi en ligne de compte. Il y a certes les bâtiments scolaires, mais aussi d'autres types de bâtiments, comme ceux dépendant du domaine pénitentiaire ou encore des bâtiments de l'Etat comme l'Hôtel de Ville. On ne peut pas non plus dépenser trop car l'on n'aura pas la capacité financière, ni la capacité réelle de faire ces dépenses. Il s'agit donc d'un équilibre à atteindre pour essayer de mettre en œuvre cette planification.

Une commissaire PS imagine qu'en plus de l'analyse technique, selon les critères mentionnés, il doit quand même y avoir également une pesée d'intérêts d'ordre politique.

M. Rosset souligne que ce qu'il explique relève en effet de critères techniques, mais que le Conseil d'Etat procède évidemment à une pesée d'intérêts politiques.

M^{me} Perucchi souligne qu'avec le crédit de renouvellement de l'OBA, ils n'ont jamais eu une enveloppe aussi conséquente.

Un commissaire UDC désire une précision sur l'évaluation des bâtiments par rapport au taux de vétusté. Il se demande si ce sont seulement les bâtiments scolaires qui sont concernés par cette évaluation ou alors tous les bâtiments de l'Etat.

M. Moraga indique que cet audit concerne tous les bâtiments de l'Etat, que tous les bâtiments n'ont pas encore été audités, mais néanmoins la plus grande partie, dont tous les bâtiments les plus grands.

Un commissaire UDC se demande si l'on sait quand cet audit sera terminé.

M. Rosset propose que l'OBA fasse un point de situation sur l'audit du patrimoine administratif de l'Etat à l'occasion du point de situation sur le crédit de renouvellement de l'OBA. Il pense pour sa part que cet audit est quasiment terminé.

Un commissaire UDC indique qu'il avait les mêmes considérations qu'un Commissaire PLR sur le CEPTA et qu'il espère que la formation professionnelle ne sera dorénavant plus « la cinquième roue du char ». Concernant le jeu des chaises musicales entre le CO du Renard, Balexert et le Pré-du-Stand, il relève que, pour le site du Grand-Saconnex, il y a des oppositions entre autres par le groupe Les Verts et qu'il y aura vraisemblablement un référendum. Par ailleurs, il souligne que l'opération du Pré-du-Stand doit se faire en deux phases et que le Servette FC ne va pas partir du site de Balexert s'ils ne sont pas certains qu'ils obtiendront autant de terrains de foot qu'à Balexert. Il désire savoir où en sont les négociations.

M^{me} Perucchi souligne que ce n'est pas le DIP qui fait ces négociations mais le DALE.

M. Moraga explique que le Servette FC a demandé des garanties financières pour ces terrains et il affirme qu'il y a actuellement des négociations à haut niveau sur la question pour rassurer le Servette FC sur la réalisation de la deuxième phase.

Un commissaire UDC se demande s'il existe un plan B. Il se demande si le site de la Crotte-au-Loup à Vernier est complètement abandonné.

M. Moraga lui répond que cette option est en effet abandonnée car il y a un projet d'urbanisme de prévu et qu'il n'y a pas de plan B.

Un commissaire MCG se demande si le futur cycle de Bernex va se rajouter à celui du Vuillonex. Par ailleurs, il se demande si le bâtiment pour le centre professionnel pour la santé va être un bâtiment complet qui regroupera tous les centres du CFPS. Enfin, il relève que l'on a évoqué les dates de 2018-2025 pour le site ; il se demande s'il s'agit de dates estimées ou alors de dates claires de début et de fin de travaux.

M^{me} Perucchi indique qu'il s'agit d'un cycle en plus et que le CO du Vuillonex ne va pas disparaître. Concernant la seconde question, elle explique qu'il s'agira d'un centre de formation dans le domaine de la santé et du social et que la volonté est qu'il y ait un centre unique pour les enseignements liés à ces domaines, dont les locaux sont actuellement éparpillés sur de nombreux sites. Elle précise enfin que ce projet devrait voir le jour en 2026 et que celui du cycle de Bernex est prévu pour 2025.

Audition du Parlement des jeunes genevois : M. Sylvain Leutwyler, président, M. Diego Alan Esteban, vice-président, M. Jules Lorenzi, membre

M. Leutwyler indique qu'ils viennent au nom du Parlement des jeunes genevois, une structure non partisane, rassemblant environ 70 jeunes âgés entre 15 et 25 ans, et active au niveau du canton. Il explique qu'elle a l'ambition d'être une plateforme de projets d'engagements, mais aussi de défendre les intérêts politiques des jeunes. Il souligne qu'ils font pour cela des prises de position lorsqu'il s'agit de sujets concernant spécifiquement la jeunesse. Il précise que ces prises de positions sont décidées en séance plénière convoquée, à majorité qualifiée des 2/3 des membres, et il souligne que c'est dans ce cadre qu'ils avaient soutenu à l'unanimité, en juin 2015, la M 2277. Il souligne que les membres présents avaient jugé intéressant le fait de faire de la question des bâtiments scolaires une priorité politique. Il relève que les jeunes avaient par ailleurs exprimé le sentiment d'être laissés à l'abandon au même titre que les bâtiments scolaires eux-mêmes, lesquels les accueillent quotidiennement et sont très vétustes pour certains, ce qui les décourage dans leur formation. Il ajoute qu'ils ont l'impression qu'il n'y a aucune garantie sur la rénovation des locaux, puisqu'il n'y a plus vraiment une grande confiance étant donné le décalage quasiment automatique des travaux qui sont annoncés. Il précise que l'on ne sait pas du tout quand la situation pourrait s'améliorer à court ou moyen terme, d'où l'engouement du Parlement des jeunes pour cette motion. Il pense que le fait de se saisir de ce sujet constitue une véritable priorité politique et en outre que cela pourrait agir dans le ressenti des jeunes sur leur formation. Il relève que les perspectives professionnelles de leur génération ne sont pas forcément très réjouissantes, qu'il y a des débats hebdomadaires sur les coupes des différentes prestations et qu'il y a donc beaucoup d'incertitude sur leur avenir. Il existe chez les jeunes le sentiment que la société n'est pas prête à faire de la place pour leur génération, laquelle se sent véritablement sacrifiée. Ce sentiment est renforcé par le constat quotidien de l'état des bâtiments d'études, qui ne sont pas adaptés à leurs ambitions et leur envie d'évoluer dans cette société.

M. Esteban souligne qu'ils ont publié un communiqué de presse au sujet de cette motion qui a fait une comparaison avec la situation de Champ-Dollon. Dans le domaine carcéral, il y a aussi un problème de surpopulation, ce qui pose en outre un problème au niveau de la destination de ces bâtiments, à savoir assurer la sécurité de la population, des détenus et du personnel. Des efforts ont été fournis par l'administration cantonale pour améliorer la situation et il souligne que la capacité de canton à avoir une prise

de conscience sur cette problématique les rend confiants quant à sa capacité à avoir une prise de conscience dans le domaine des infrastructures scolaires. Il estime que le but de cette motion est aussi de réveiller les autorités cantonales et de transférer les investissements dans les infrastructures scolaires dans les premières priorités des investissements budgétaires. Il considère que cette priorité doit prendre trois formes avec, en premier lieu, l'axe de la construction, notamment par des bâtiments provisoires, ce qui est déjà selon lui mieux que rien, l'idée étant tout de même que le parc d'établissement scolaire augmente. Il relève que le deuxième axe concerne celui des rénovations et que le troisième est celui des assainissements des bâtiments. Il indique que, à leur connaissance, il n'y a jamais eu d'étude de l'ensemble des bâtiments scolaires genevois pour savoir, par exemple, si l'on pouvait totalement écarter le risque d'amiante dans les murs. Il relève par ailleurs que l'on a découvert une fuite à Uni Bastions et il pense que ce type de travaux doit être urgemment entrepris car l'on touche à la santé des usagers des bâtiments, même si cet objectif n'est pas mentionné dans la motion.

M. Lorenzi indique qu'il va présenter pour sa part des exemples de bâtiments qui ne sont pas adéquats pour avoir des conditions d'études correctes. Il relève que, pour le Collège Calvin par exemple, il y a une très belle et coûteuse rénovation, mais il ajoute que, malgré cela, l'état du bâtiment n'est pas satisfaisant et il explique qu'il doit par exemple prendre son téléphone aux toilettes car il n'y a pas de lumière. Il relève qu'il y a des appareils mais qu'ils ne peuvent pas les utiliser car la liaison électronique demeure absente. Il estime qu'il s'agit donc de rénovations imparfaites. Parallèlement, il relève que, au Collège de Candolle, l'isolation thermique laisse à désirer et qu'il fait froid dans les classes. Il cite le cas du Collège de Saussure dont l'état est calamiteux, avec des stores et des fenêtres défectueux et même des balcons dangereux qui ne sont pas protégés. Il relève que cela attende à l'intégrité physique des étudiants et précise en outre que des plafonds tombent, tout comme à Uni Bastions, où l'on a simplement repeint en partie les murs. Il pense qu'il est illusoire de faire croire aux étudiants que l'on rénove alors que l'on ne fait que mettre une couche de peinture. Il considère en définitive que les conditions ne sont pas réunies pour que les étudiants puissent suivre une formation de manière adéquate.

Question des commissaires

Une commissaire PS relève qu'ils ont cité essentiellement des exemples dans le postobligatoire ; elle désire savoir si, dans leurs discussions avec les autres collégiens, il y a d'autres exemples de problèmes qui sont ressortis. Par ailleurs, elle se demande s'ils ont eu des discussions spécifiques sur ces

problématiques, afin que l'on puisse avoir éventuellement un état des lieux venant de leur part. Ensuite, elle observe qu'ils ont mentionné des problèmes de chauffage ou d'amiante ; elle désire savoir si ces remarques ont pu être communiquées à la direction des établissements concernés afin que ces derniers fassent remonter ces problèmes. Enfin, elle désirerait savoir s'il y a des besoins qu'ils aimeraient faire connaître et qui n'ont pas à voir spécifiquement avec les problèmes évoqués, mais plutôt des demandes découlant de leur pratique d'étudiants.

M. Lorenzi relève que le Cycle du Renard est en état de ruine, mais qu'il y a néanmoins un projet de reconstruction de l'établissement. Il estime par ailleurs que les établissements des Coudriers et de Pinchat sont en très mauvais état.

M. Esteban cite le cas des plafonds du Collège Claparède, d'une inondation à l'auditoire d'Uni Dufour ou encore d'une autre inondation à l'auditoire du Collège Madame de Staël. Il ajoute que le débat a été lancé en leur sein par cette motion et qu'ils n'ont pas eu de discussions sur d'autres thématiques. Il ajoute qu'il a déjà eu l'occasion de discuter avec des enseignants qui soupçonnaient qu'il fallait faire une étude pour voir s'il y avait de l'amiante dans les murs, en particulier au Collège Claparède. Il relève qu'il s'agit toujours d'un sujet un peu tabou car les établissements, selon lui, craignent d'annoncer un assainissement coûteux au DIP.

M. Leutwyler indique qu'ils sont restés pour le moment sur des questions assez pratiques. Néanmoins, il trouve la proposition intéressante et indique qu'il pense ici à un besoin spécifique, en référence au soutien des associations scolaires. Il souligne qu'il n'y a jamais un espace de réunion et de stockage de prévu pour les associations scolaires. Il précise qu'il s'agit d'un exemple qui entre dans une prise de position qu'ils ont déjà exprimée.

Un commissaire MCG les remercie de soutenir la motion dont il est l'un des signataires. Il se demande s'ils ont à disposition d'autres moyens que le soutien des motions et s'ils ont envisagés de déposer une pétition ou un autre projet de résolution.

M. Leutwyler indique que leur parlement n'a pas de prérogative politique particulière et n'est qu'une simple association. Il souligne qu'ils n'ont pas de possibilités d'intervention dans le débat politique de manière directe, qu'ils doivent plutôt passer par les médias pour se faire entendre et, en outre, qu'ils n'ont pas le temps de développer les différentes formes d'actions qu'ils souhaiteraient voir se mettre en place. Il ajoute qu'ils pensaient que le soutien à cette motion était une bonne occasion de se faire entendre. Il explique enfin qu'ils soutiennent actuellement la création d'une sorte de commission des

jeunes qui permettrait d'intervenir de manière plus simple sur les différents sujets en lien avec la jeunesse.

Une commissaire EAG observe que la motion a une année et demie et elle relève qu'ils ont souligné qu'il y a eu une forte augmentation des effectifs. Elle se demande si la fermeture du Cycle de la Seymaz a généré des discussions ou des propositions au sein de leur parlement.

M. Esteban relève que cette motion aborde aussi ce problème et il indique qu'une partie de leurs débats ont en effet portés sur ces actualités et sur le fait que les structures sont insuffisantes pour accueillir tous les jeunes en formation.

M. Leutwyler relève que les bâtiments des écoles de commerce ou des ECG sont plus récents et que l'on en parle un peu moins, mais il observe que ce sont des écoles où les élèves connaissent de grandes instabilités puisque des changements de locaux à répétition ont eu lieu ces dernières années.

Un commissaire PLR les félicite de leur engagement au sein du Parlement des jeunes. Il désire savoir ce que les générations antérieures leurs disent au sujet des conditions des établissements, notamment leurs parents. Il évoque le cas des cabanes de chantier proches du Collège Calvin, où il a lui-même étudié et il se demande s'ils ne pensent pas que la tolérance aux nuisances est de manière générale plus faible aujourd'hui. Il considère par ailleurs que les établissements actuels sont quand même dans un meilleur état qu'il y a 40 ans et que l'on ne pourrait pas tolérer ce que l'on tolérait à l'époque. Par ailleurs, il se demande ce qu'ils ont comme propositions pour arriver à financer plus rapidement ces établissements. Il observe que cela est le problème principal des députés.

M. Esteban relève que le mieux est l'ennemi du bon, mais il pense que, s'il y a une amélioration avec le temps, cela ne veut pas nécessairement dire que la situation est satisfaisante. Il ajoute qu'il a aussi connu les affres de l'hiver à Voltaire, avec les nombreuses pannes de chaudières et il trouve que cela est assez navrant. Il observe néanmoins que ces problèmes ne touchent pas seulement les infrastructures scolaires. Il ajoute que les députés sont les mieux placés pour l'établissement des budgets cantonaux qu'ils votent chaque année, tandis qu'eux ne sont pas des spécialistes du sujet, même s'ils savent qu'une part du budget cantonal est dédiée aux infrastructures, en particulier certaines qui peuvent se révéler coûteuses. Il pense par conséquent qu'il serait intéressant de mettre les infrastructures scolaires un peu plus en priorité.

M. Lorenzi considère que, lorsque l'on parle d'amiante ou de balcons dangereux, il s'agit de soucis qui doivent être pris en compte tout de suite car

il y a de véritables risques pour l'intégrité physique des étudiants et des usagers.

M. Leutwyler pense que l'on peut néanmoins rejoindre un commissaire PLR sur le fait qu'il y a une baisse de la tolérance sur un certain nombre de sujets, mais il ajoute qu'ils n'ont néanmoins pas l'impression que l'on répond à la sécurité nécessaire dans les sites les plus problématiques, où il pourrait y avoir du jour ou lendemain un véritable incident, notamment lorsqu'il y a des chutes de plafonds ou de balustrades. Il observe qu'il coûtera plus cher de rénover partiellement les bâtiments en urgence plutôt que d'effectuer de véritables rénovations nécessaires. Il indique enfin que la réflexion sur les termes des rénovations et sur les priorités doit être faite le plus vite possible afin que ses effets puissent se ressentir au plus vite.

Un commissaire Vert apprécie le soutien, argumenté et documenté, apporté à cette motion et il relève que cette motion est soutenue par l'UDC, le MCG, Ensemble à Gauche, les Socialistes et les Verts.

En conclusion M. Esteban invite la commission à soutenir la motion et la remercie de les avoir reçus.

Débat

Un commissaire Vert indique qu'il n'est pas satisfait de la présentation de l'OBA car il n'y a pas d'information précise sur la planification. Il ne voit pas pourquoi elle n'est pas présentée correctement. Il désire donc une présentation avec une planification figurant sur un document écrit.

Un commissaire PLR considère que l'on peut comprendre le point de vue du commissaire Vert, mais pense que le plan décennal des investissements répond déjà en partie à la demande et, en outre, qu'au niveau de la priorisation, il y a des projets de lois qui arrivent au fur et à mesure. Il ne voit pas l'intérêt d'en vouloir plus que le plan décennal. Il rappelle par ailleurs que la motion, si elle est votée, n'est pas contraignante pour le Conseil d'Etat. Il pense qu'il est politiquement intéressant de dire qu'il faut que l'on rénove tout de suite toutes les écoles mais il ajoute que, ensuite, il y a tout de même des contraintes budgétaires.

Un commissaire UDC pense que le département pourrait transmettre des informations sur le taux de vétusté des bâtiments et une estimation de la valeur des bâtiments à travers les rapports de Stratus.

Un commissaire Vert souligne que la motion ne parle pas que de rénovations, mais aussi de la planification au niveau de la manière dont on fait pour accueillir les élèves qui sont en surnombre par rapport aux bâtiments existants. Il se dit insatisfait à ce niveau des informations apportées jusqu'à

maintenant par l'OBA, même s'il a été ravi d'apprendre lors des auditions, que cette planification scolaire aurait déjà été présentée en Commission des pétitions et en Commission des finances, et il demande une audition complémentaire de l'OBA et du DIP, proposition soumise au vote par le Président :

Pour : 5 (1 EAG, 1 S, 1 Ve, 1 UDC, 1 MCG)

Contre : 5 (1 PDC, 4 PLR)

Abstentions : 3 (1 S, 2 MCG)

La demande est refusée.

Votes

Le Président souligne qu'il convient de modifier la seconde invite de la motion de la manière suivante :

- *à présenter au plus vite une planification de constructions provisoires urgentes pour répondre aux besoins de la rentrée 2017 au secondaire postobligatoire ;*

Le Président soumet au vote cette modification.

La modification est acceptée à l'unanimité des personnes présentes.

Le Président soumet au vote la prise en considération de la motion 2277 :

Pour : 7 (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 UDC, 2 MCG)

Contre : 5 (1 PDC, 4 PLR)

Abstention : –

La Commission accepte de prendre en considération la M 2277 pour renvoi au Conseil d'Etat et préavise un traitement en catégorie II (30').

Au vu de ces explications, la Commission des travaux vous recommande la prise en considération de cette motion et son renvoi au Conseil d'Etat, afin qu'il réponde aux invites de cette motion.

Proposition de motion (2277)

Bâtiments scolaires : remettons l'ouvrage sur le métier

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la forte croissance du nombre d'étudiant-e-s dans les différents ordres d'enseignement ;
- la dispersion des lieux d'enseignement dans le canton ;
- l'absence manifeste de coordination de la planification des bâtiments ;
- les besoins urgents en bâtiments scolaires pour répondre à la surpopulation scolaire ;
- l'urgente nécessité de la rénovation des bâtiments existants mal entretenus ;

invite le Conseil d'Etat

- à présenter sans délai au Grand Conseil une planification des constructions et rénovations à entreprendre pour les différents ordres d'enseignement ;
- à présenter au plus vite une planification de constructions provisoires urgentes pour répondre aux besoins de la rentrée 2017 au secondaire postobligatoire ;
- à identifier rapidement les sites pouvant accueillir ces bâtiments provisoires et les affecter prioritairement à la construction de ces bâtiments ;
- à intégrer ces sites provisoires dans une planification urgente de rénovation de l'existant ;
- à coordonner cette planification des bâtiments scolaires avec les projets d'aménagement du canton.

Date de dépôt : 10 janvier 2017

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Serge Hiltbold

Mesdames et
Messieurs les députés,

Tout projet de construction d'envergure se doit de passer par différentes étapes qu'il m'apparaît utile de rappeler, tant du point de vue de l'acte de construire que du processus parlementaire. Ce chemin, fortement sinueux, je vous le concède, est le suivant :

- étude de faisabilité ;
- projet de loi d'étude ;
- élaboration d'un concours suivant les cas ;
- étude ;
- projet de loi d'investissement ;
- autorisation de construire ;
- préparation à l'exécution ;
- exécution.

Le plan décennal des investissements (PDI) élaboré par le Conseil d'Etat représente les choix politiques de la planification de tout projet majeur, qu'il soit dans le domaine des transports ou du génie civil, qu'il s'agisse d'infrastructure sportive, de structure hospitalière, de bâtiment culturel ou de formation. C'est dans ce PDI que sont priorisés les investissements avec des arbitrages qui tiennent compte des besoins et équilibres décrits ci-dessus avec la nécessité absolue de **maîtriser le foncier**.

S'agissant de la planification des constructions d'enseignement secondaire II, l'office des bâtiments (OBA) et le DIP ont présentés conjointement en commission des travaux les projets actualisés suivants :

- livraison de l'Ecole de commerce R. Uldry pour la rentrée 2017 ;
- rénovation du Cycle de Budé réalisée entre 2016-2019 ;

- étude de la rénovation du Collège Rousseau déposée pour 2017 et planification 2019-2021 ;
- réalisation du Cycle du Renard pour 2020-2023 ;
- Ecole de culture générale de Meyrin réalisée entre 2021-2024 ;
- réalisation du Cycle de Bernex entre 2022-2025.

Après cette énumération des projets de secondaire II, des objectifs de formation qui évoluent en fonction des intérêts des jeunes pour les différents secteurs professionnels et les objectifs divers de formation, il n'apparaît donc pas nécessaire de présenter une planification plus précise à court terme. La maîtrise du foncier ainsi que les axes d'aménagement du territoire dictés par le plan directeur cantonal sont des éléments pris en compte lors de l'élaboration du plan décennal des investissements.

Pour mémoire, les projets de rénovation inférieurs à 12 millions rentrent dans les crédits de renouvellement, et tout projet supérieur fait l'objet d'un projet de loi spécifique soumis au Grand Conseil.

De plus, la Commission des travaux a en tout temps la possibilité d'interroger les différents départements sur l'avancement de chaque projet (et non seulement les bâtiments scolaires) et la minorité vous recommande donc de refuser cette proposition de motion.